

Annexe G – Pièces à transmettre à l'académie d'affectation pour la prise en charge financière

Titre(s) ou diplôme(s) et justificatifs requis pour être nommé stagiaire
<ul style="list-style-type: none">○ Copie(s) du ou des titre(s) ou diplôme(s), ou, dans un premier temps, de document(s) en prouvant l'obtention➤ Si vous n'étiez pas soumis(e) à condition de titre ou diplôme pour l'inscription au concours, joindre toute(s) pièce(s) justificative(s) relatives à cette situation➤ Si vous n'avez pas validé votre master (ou équivalent), prévenir le rectorat d'affectation dans les meilleurs délais
<ul style="list-style-type: none">○ Justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme (<i>uniquement pour les lauréats des concours d'EPS</i>)○ Justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique (<i>uniquement pour les lauréats des troisièmes concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours</i>)
Dossier administratif
<ul style="list-style-type: none">○ Copie de la carte d'identité○ Copie de la notification RQTH en cours de validité si vous êtes travailleur handicapé○ Copie de la fiche récapitulative des vœux saisis
Dossier financier
<ul style="list-style-type: none">○ 2 relevés d'identité bancaire ou postale (original)○ 2 photocopies de la carte vitale
Dossier de classement
Ce dossier doit être renvoyé à la division des personnels enseignants

Les fraudes et tentatives de fraudes peuvent entraîner l'annulation de l'affectation, des sanctions disciplinaires allant jusqu'à la perte du bénéfice du concours et des sanctions pénales (articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du Code pénal) allant jusqu'au paiement d'amende et à des peines d'emprisonnement.